

Compte Rendu Assemblée Générale d'Ain Mur À L'Autre

3 juillet 2026

33 présents + 11 pouvoirs

Début de l'AG à 19h50

Ordre du jour

1. Rapport moral et d'activité
2. Budget fonctionnement
3. Rapport de trésorerie
4. Retour de la commission escalade
5. Retour de la commission canyoning
6. Retour de la commission Compétition
7. Vote du rapport moral d'activité
8. Modification du règlement intérieur soumis au vote et vote
9. Projets
10. Renouvellement des organes exécutifs et vote

1. **RAPPORT MORAL**

Le bureau était constitué cette année de Nathalie Belamie notre présidente, Stéphane Gaget trésorier, Vincent Belloir Secrétaire, Thibaut Wassereau Président adjoint, Sylvain Lassablière Secrétaire adjoint, Jean-Baptiste Cazier Trésorier adjoint, et Maximilien Richet, sans rôle attribué.

2026 : adhérents + licenciés FFME soit un total de 208 membres (218 en 2025)

La parité est presque atteinte avec 100 femmes, et 108 hommes.

Actions de la saison :

- Nouvelles prises
- weekend club à Vaulnaveys
- Forum des associations
- téléthon : tous à la soupe
- révision des règlement intérieur et statuts
- liaison avec le CT, la mairie et la 3CM ainsi que le collège, la danse et l'aïkido
- formation des encadrants sur les agressions sexistes et sexuelles par le Colosse aux Pieds d'Argile

2. **Rapport financier**

527 lignes de saisie

Suivi Compta avec le logiciel Paheko. Un Tableur est mis à disposition des licenciés et des commissions pour le suivi des budgets.

Tout est géré par virements bancaires, aucun chèque émis cette saison.

Adresse mail pour la trésorerie de l'association : tresorerie@dainmuralautre.org

Encadrants : 792h effectuées par les bénévoles, soit 5,22 TP !

21364 km ont été effectués au profit de l'association et ont donné lieu à un don au club.

3120€ de remboursement de licence au profit des encadrants bénévoles selon les critères définis par le règlement intérieur.

962€ de remboursement pour les formations sur la saison 2025/2026 selon les clauses définies au règlement intérieur.

Participation du CT pour un montant de 600€.

Subventions et soutiens

- 500€ de prises achetées par la mairie
- subvention de la région 2600€ à venir
- subvention de 1000€ de l'entreprise UltraEdge
- versement de 210€ (1€ par membre) au Comité des fêtes de Dagneux

Bilan trésorerie saison 2024/2025

Compte courant au 27/05/2026 : 616,18€

Créance collègue : 553,02€

Livret A : 16825,01€

Caisse : 0€ (caisse volée avec une somme de 232€)

Parts sociales Crédit Agricole 20€

Bilan saison 2024/2025 : 3788,91€

Total trésorerie est de 17461,19€

Le bilan est largement positif cette année du fait de plusieurs facteurs :

- l'anticipation de nombreuses formations reportées sur 2026/2027 (estimé à 2300€ pour 962€ de dépensé)
- coût remboursement licences surestimé de 385€
- subvention de 2600 € commission escalade
- subvention commission canyon 1000€
- résultat compétition (malgré baisse subvention et coût ouvrier important) positif de 644€
- résultat budgétaire positif de 5101,86€
- résultat net de 3788,91€

2.1 Les actions menées cette année

3. BILAN DE LA COMMISSION ESCALADE

- Membres commission 2024-2025 : Antoine et Marion Oudry, Vincent Belloir, Lyonnell Roy, Rémy Aubry, Nicolas Weber
- 23 encadrants et co-encadrants Escalade : 7 femmes - 16 hommes
- 3 réunions en visio et 1 réunion en physique

3.1. La formation en Escalade chez DAMALA

- Deux nouveaux initiateurs SAE : Nicolas M et Rémy A
- Deux nouveaux initiateurs Escalade : Vincent B et Antoine O
- 4 candidats pour la saison à venir : 3 SAE (Max R, Aurélie S, Rémi R) 1 Escalade (Manu F)
- 25 passeports Escalade FFME délivrés
- 19 niveaux DAMALA 1 et 2 délivrés

3.2. Proposer des événements orientés escalade

- Participation au Damhalloween
- Organisation du DamaNoël
- Organisation du Week-end Escalade à Ornon
- Participation au Week-end Club à Vaulnaveys
- 4 sorties Via Ferrata
- 4 sorties Falaise (dont deux annulées) en plus de celles du Jeudi
- Financement de deux sorties Bloc
- Financement d'une sortie à Arnas

3.3. Gérer le matériel

- Contrôles des EPI et EPC
- Achat de matériel (Baudriers, sangles, dégaines, poulie micro-traction, cordes)
- Achat de prises (grâce à la subvention)
- Achat d'un lot de prise par la Mairie

3.4. Pour la saison 2026-2027

- créneau enfants et ados : 5 places disponibles le Mardi, 1 place le mercredi, 6 places le vendredi
- Le créneau du Mercredi change d'horaire : 17h30 - 19h00
- Les règles d'encadrement du créneau du Samedi doivent être clarifiées,
- Prévision Sorties :
 - 1 sortie bloc par mois sur novembre, décembre, janvier
 - 1 sortie falaise en plus des jeudis par mois sur avril, mai, juin

4. BILAN DE LA COMMISSION COMPETITION

Composition de la commission: Jacques Chapuis, Hélène Serrat, Philippe Saez, Nathalie Belamie, Stéphane Gaget, Isabelle Corona

Quelques données :

- 157 participants
- Un bénéfice de 644€
- Nombreux bénévoles qui ont donné de leur temps à un moment ou à un autre.
- Une ouverture qui a coûté plus chère que l'année dernière!
- Merci à la mairie et au comité des fêtes sans qui cette manifestation ne pourrait générer de bénéfices !

Cette année encore, quelques contestations et litiges à gérer, qui génèrent une forte frustration.

5. COMMISSION CANYON

Composition : Nath B, Hélène S, Stéphane G, Phil S, JB C, Max R, Edwige L

5.1. Sorties Canyon

- **25 sorties canyons** proposées pour les membres du club (29 en 2024/25)

- 35 membres y ont participé (41 en 2024-2025)
- 10 encadrants et co-encadrants (13 en 2024-2025)
- 21 canyons différents parcourus (idem 2024-2025)

5.2. La formation en canyon

- Initiation au canyoning pour 20 membres DAMALA cette année qui ont pu découvrir cette activité
- Aucun Damalo 1
- 1 Damalo 2 pour Max
- 2 Damalo 3 pour Youssef et Mathilde
- 2 Brevets fédéraux Initiateur en cours pour Youssef et Mathilde
- 2 Brevets fédéraux Moniteur Stagiaire pour Philp et Steph
- 7 séances de formation aux techniques d'équipement canyon les mercredi soir (Nath)
- 1 séance de formation aux secours en canyon (Steph & Nath)

5.3. Les canyons parcourus

(Chaley/Tréfond/Ecouges 2 / Furon /Rhéby/Coiserette/Teinte/buizin/Noire fontaine/Fatérieu/ Neyron/ Bief goulette/ Étroit de colombière/ Flumen / Malin / Cerveyrieu / Lavaldens / Leoncel / Versoud / Arodin / Vezeronce)

5.4. Travaux de la commission

- Gestion des EPI
- Rachat de matériel, Combinaisons et cordes
- Réparation des néoprènes
- organisation du weekend canyon
- Plusieurs évènements ont pu se tenir (sortie de nuit, damaloween, damala Noël, damala carnaval à Cerverieu fossile, les 40 ans où plusieurs membres de DAMALA étaient présents)
- Subvention de 1000 euros par ULTRA EDGE (merci Jacqueline) qui a permis de financer l'achat de néoprènes pour les filles et organisation du premier week end filles
- Affiliation à la FFSC pour ses formations et subventions des formations

5.5. Pistes des projets pour la saison 2025/2026

- Réitération des sorties DAMHALLOWEEN / PERES NOËLS / NOUVEL AN / CARNAVAL
- Réitération weekend "meufs" + orga weekend "éducatif" : *"Les filles aux manettes, les mecs à la balayette"* avec séance de masques hydratants obligatoires
- plus de sorties grâce à nos nouveaux encadrants
- Montée en compétence des débutants vers DAMALO 1, des DAMALO 1 vers le D2 et des D2 vers le D3.
- motiver de nouveaux participants et participantEs

6. VOTE DES RAPPORT MORAUX

Adoption à l'unanimité des présents + pouvoirs pour les rapports moraux suivants : bureau, commission compétition

Un vote "contre" pour le bilan moral de la commission escalade

Deux votes "contre" pour le bilan moral de la commission canyon

Adoption à l'unanimité des présents + pouvoirs pour le rapport financier.

7. **MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR SOUMIS AU VOTE ET VOTE**

7.1. **Définition de l'autonomie en matériel**

en escalade à la SAE, avoir :

- 1 baudrier
- 1 système d'assurance (peu importe lequel sauf le huit qui n'est plus considéré comme un assureur).
- 1 mousqueton de sécurité pour le système d'assurance
- Une paire de chaussons

Pour participer à des sorties extérieures en escalade, avoir en plus :

- ~~-1 baudrier,~~
- ~~-1 dispositif d'assurance double gorge~~
- ~~-1 longe double ou longe 2 points~~
- ~~-1 anneau de cordelette permettant la confection d'un noeud auto-bloquant pour les rappels auto-assurés~~
- ~~-1 maillon rapide pour une manœuvre de réchappe ou le remplacement d'un maillon de relai hors d'usage,~~
- ~~-1 dispositif permettant de réaliser une remontée sur corde (ex-Grigri + poignée)~~
- ~~-1 casque~~
- ~~-5 mousquetons de sécurité~~
 - ~~-1 pour le système d'assurance~~
 - ~~-2 pour la longe, (1 seul pourra suffire en cas de longe 2 points)~~
 - ~~-1 pour l'anneau de cordelette,~~
 - ~~-1 pour le grigri~~

Pour les damalas 1 et 2, le matériel pourra être prêté au besoin

en canyon, avoir :

- ~~— 1 combinaison intégrale ajustée à sa propre taille~~
- 1 baudrier
- 1 descendeur (peu importe lequel)
- 1 équipeur de relais (huit, ATK...) + dégaine avec mousquetons de sécurité
- 1 mousqueton de sécurité

- 1 double longe (un bout de corde à simple dynamique 9 mm) avec 2 mousquetons de sécurité aux extrémités
- ~~— 2 auto-bloquants (un bloqueur de point et un bloqueur ventral) + pédale~~
- 1 casque avec sifflet

Le matériel de rechap (poulie, bloqueur de poing et ventral) pourra être prêté par le club

7.2. **Remboursement des licences encadrants**

Sont concernés par le remboursement intégral de l'adhésion le jour de l'Assemblée Générale :

- adulte breveté FFME et responsable de séance à l'année en SAE ou ayant cumulé 35h d'encadrement dans les disciplines d'extérieur auprès des membres du club. (soit 5 sorties)
- adulte breveté ayant pris en charge la gestion des EPI.

Sont concernés par le remboursement de la moitié de l'adhésion le jour de l'Assemblée Générale :

- Adhérent co-encadrant de séance ou de sortie (à minima à raison de 15h d'encadrement)
 - o à charge des responsables de séances de justifier le nombre d'heures réalisées

Remboursement des adhésions des membres selon les critères suivants, à charge des intéressés de justifier le nombre d'heures réalisées :

- Adulte breveté FFME et/ou FFSC et responsable de séance à l'année en SAE ou ayant cumulé 35h d'encadrement dans les disciplines d'extérieur canyon, escalade, spéléo, via ou randonnée auprès des membres du club. (soit 5 sorties) prise en charge à 100%
- Adhérent co-encadrant de séance ou de sorties canyon, escalade, spéléo, via ou randonnée(à minima à raison de 15h d'encadrement) prise en charge à 50% et pour un temps de 35H min prise en charge à 100 % d'une cotisation
- Adhérent ayant des actions ou présence dans des commissions, bureau à minima à raison de

15h sur l'année prise en charge à 50% et pour un temps de 35H min prise en charge à 100 % d'une cotisation

Prise en charge non cumulative et ne pourra dépasser le montant de l'adhésion annuelle versée par le membre

7.3. Âge minimum

Peuvent adhérer à l'association les personnes âgées de plus de 6 ans à la date de l'inscription

Peuvent adhérer à l'association les personnes âgées de plus de 3 ans 1/2 à la date de l'inscription.]

Comme pour les adultes, à défaut de réponse dans les quinze jours du dépôt du bulletin d'adhésion, la demande est réputée avoir été acceptée. L'âge minimum pour prétendre à l'adhésion au club est de 3 ans 1/2. L'inscription peut se faire en cours de saison à la date d'anniversaire de l'enfant.

Comme pour les adultes, à défaut de réponse dans les quinze jours du dépôt du bulletin d'adhésion, la demande est réputée avoir été acceptée. L'âge minimum pour prétendre à l'adhésion au club est de 3 ans 1/2. L'inscription peut se faire en cours de saison à la date d'anniversaire de l'enfant.

7.4. Certificat médical

Pour adhérer avec prise de licence FFME, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'escalade est demandé ou une attestation pour les licenciés ayant fourni un certificat de moins de 3 ans (fournir alors l'attestation d'avoir répondu "non" à toutes les questions du questionnaire santé).

Pour adhérer avec prise de licence-assurance FFME, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'escalade est demandé ou une attestation pour les licenciés ayant fourni un certificat de moins de 3 ans (fournir alors l'attestation d'avoir répondu "non" à toutes les questions du questionnaire santé)

Pour adhérer avec prise de licence FFME, il est nécessaire de fournir une attestation de non contre-indication aux activités de montagne après avoir répondu "non" à toutes les questions du questionnaire santé. Pour une

Pour adhérer avec prise de licence-assurance FFME, il est nécessaire de fournir une attestation de non contre-indication aux activités de montagne après avoir répondu "non" à toutes les questions du questionnaire

7.5. Communication

Celle-ci doit être prononcée par le conseil d'administration après avoir entendu les explications du membre contre lequel une procédure d'exclusion est engagée, à la majorité (**article 7 des statuts**). Le membre sera convoqué par ~~lettre recommandée avec AR~~ **courriel avec AR** quinze jours avant cette réunion. Cette lettre comportera les motifs de l'exclusion. Il pourra se faire assister d'une personne de son choix. La décision d'exclusion sera notifiée par ~~lettre recommandée avec AR~~ **courriel avec AR**.

1.4. Démission – Décès – Disparition

Conformément à l'**article 8 des statuts**, le membre démissionnaire devra adresser sous ~~lettre simple~~ **courriel** sa décision au président et au Conseil d'administration.

7.6. Assurance d'adultes par des mineurs

2.12. Assurance d'adultes par des mineurs

La FFME n'indique pas de règles concernant l'assurance d'adultes par des mineurs, cependant, devant l'augmentation de cette pratique, avec l'apparition de système telle le Ohm d'Edelrid, le Club décide d'imposer des règles. L'assurance d'un adulte par un mineur est possible si toutes les conditions sont remplies:

- mineur de 15 ans révolus,
- écart de masse < 30kg,
- mineur ayant validé le niveau DAMALA 2 (ou module de sécurité du passeport Orange),
- accord de l'encadrant(e) de la séance

7.7. Échec de formation

En cas de non validation de la formation

Le club ayant accepté la demande de participation à un stage diplômant s'engage à rembourser la formation même en cas de non validation de celle-ci. Le club pourra valider une deuxième prise en charge. Cependant, celle-ci ne sera remboursée qu'après solde du premier financement après trois années d'encadrement selon les critères prédéfinis ci-dessus (soit un solde de tout compte après six années d'encadrement pour le club).

7.8. Intégration de la FFSC

Intégration de la FFSC au même titre que la FFME (remboursement des licences, formations, certificat médical, règles de sécurité...)

7.9. Vote

Les modifications sont adoptées à l'unanimité des présents et des pouvoirs.

8. Refonte du logo

Un vote est proposé aux adhérents afin de moderniser le logo, et l'image du Club.

4 logos sont proposés, avec la possibilité d'en choisir deux : l'actuel, et 3 nouveaux.



Quelques chiffres:

- 50% de participations (100 votes enregistrés)
- 68 choix uniques
- 30 choix doubles
- 2 boulets qui ont choisi 3 logos....
- Les votes:
 - V0 : 15,7%
 - V1 : 29,1%
 - V2 : 36,6%
 - V3 : 18,7%

Le nouveau logo du Club est donc:



9. Budget prévisionnel 2025-2026

Pas d'augmentation de licence FFME prévue (niveau national, régional, et local).

Pas d'augmentation des tarifs de l'assurance

LICENCES	ASSURANCES	AFFILIATIONS
Nom du tarif	Tarif standard (01/09/2025 - 30/04/2026)	Tarif de fin de saison (01/05/2026 - 31/08/2026)
Licence jeune	41,5 €	20,75 €
Licence adulte	54 €	27 €
Licence famille	20,5 €	10,25 €
Licence adulte hors club (HC)	60 €	30 €
Licence jeune hors club (HC)	60 €	30 €
Licence découverte (1 jour)	5 €	5 €
Licence découverte (1 semaine)	14 €	14 €

Assurance	RC	6 €
Assurance	Base	14 €
Assurance	Base+	17 €
Assurance	Base++	24 €
Option d'assurance	VTT	30 €
Option d'assurance	Ski de piste	5 €
Option d'assurance	Slackline / Highline	5 €
Option d'assurance	Trail	10 €
Option d'assurance	Protection agression	1,7 €
Indemnité journalière	IJ1	18 €

Le tableau suivant présente une proposition de tarifs d'adhésion pour la saison 2025-2026 avec:

- intégration de la possibilité de prendre une licence FFSC en plus de la solution FFME,
- homogénéité de la part club entre les différentes catégories (jeune, adulte), en transformant le prêt de matériel en une option.

Tarif 2025-2026							
		Adulte	Adulte autonome	Enfants	Enfants autonome	Famille	Déjà licencié
FFME	National	60	60	47,5	47,5	26,5	0
	Régional	10	10	10	10	10	0
	CT	4	4	4	4	4	0
	Assurance	8	8	8	8	8	0
Club		78	38	90,5	50,5	36,5	65
Total		160	120	160	120	85	65

Tarif 2026-2027 (FFME)					
		Adulte	Enfants	Famille	Déjà licencié
FFME	National	60	47,5	26,5	0
	Régional	10	10	10	0
	CT	4	4	4	0
	Assurance	8	8	8	0

Club	38	40,5	36,5	65
Total	120	110	85	65

Tarif 2026-2027 (FFME + FFSC)					
		Adulte	Enfants	Famille	Déjà licencié
FFME	National	60	47,5	26,5	0
	Régional	10	10	10	0
	CT	4	4	4	0
	Assurance	8	8	8	0
FFSC	National	81,5	53	53	0
	CT	2	2	2	0
Club		38	40,5	36,5	65
Total		203,5	165	140	65

Ces tarifs sont une proposition pour la saison 2025-2026 et seront fixés par le prochain Conseil d'Administration.

10. Projets

- Renouveau des manifestations Damhalloween, Téléthon, canyon et grimpe des pères et mères Noël, Pâques, Carnaval... sous l'impulsion des commissions
- Weekends club, filles, canyon, escalade : à renouveler
- Compétition sous l'impulsion de la commission compétition
- Montée en compétence de nos membres.
- Recherche de sponsors et/ou partenaires
- Continuer le renouvellement des prises vieillissantes
- Formations : 1 moniteur Canyon, 1 initiateur Escalade, 1 à 3 initiateurs SAE

A discuter par le prochain bureau.

11. Où sont les filles?

Force est de constater que nous atteignons une quasi parité femmes/hommes chez les membres du club mais pas du tout dans les instances décisionnaires et encadrantes (bureau, commissions et encadrants..)

Bureau : 7 membres dont 1 fille

Com escalade : 6 membres dont 1 fille

Com canyon : 6 membres dont 2 filles

encadrant.e.s : 28 dont 9 filles (c'est mieux)

Si nous avons la chance au club d'avoir des hommes bienveillants et qui laissent volontiers la place aux femmes, il paraît important de travailler à ce que celles-ci se sentent naturellement légitimes à s'investir dans les instances décisionnaires ainsi que dans les encadrements au club. La voix des filles est importante et nécessaire. Osez!

12. Renouvellement du bureau

*** Membres restant :**

Stéphane Gaget
Jean-Baptiste Cazier
Sylvain Lassablière
Nathalie Belamie
Maximilien Richet

*** Membres sortants comme stipulé par les statuts :**

Thibault Wassereau
Vincent Belloir (candidat à sa réélection)

*** Candidatures :**

- Edwige Loizel
- Hélène Serrat

Vote du nouveau bureau à l'unanimité.

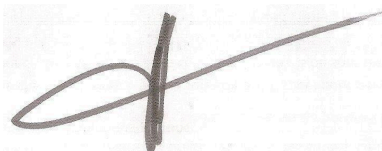
13. Nouveau bureau :

Présidente : Nathalie Belamie
Président adjoint : Vincent Belloir
Secrétaire : Maximilien Chichet
Secrétaire adjoint : Sylvain Lassablière
Trésorier : Stéphane Gaget
Trésorier adjoint : Jean-Baptiste Cazier
Membres : Hélène Serrat
Edwige Loizeil

Clôture de l'AG à 21h10

Signature de la Présidente

Mme Belamie



Signature du secrétaire

M Belloir

